

Communiqué de presse
Paris, le 25 février 2020

Plastiques et emballages : la filière volontaire mise en place par les acteurs de l'agrofourriture reconnue par les pouvoirs publics

La loi sur l'économie circulaire reconnaît la nécessité de préserver le système de gestion spécifique mis en œuvre par la filière A.D.I.VALOR. C'est ainsi tout le travail des acteurs engagés dans cette filière et son exemplarité qui sont soutenus. Rémi Haquin, président d'A.D.I.VALOR et Pierre de Lépinau, directeur général, sont revenus sur cette actualité lors d'un point presse au Salon International de l'Agriculture, le 25 février 2020.

1 UNE FILIÈRE VOLONTAIRE RECONNUE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

La filière A.D.I.VALOR répond à la volonté des acteurs de l'agriculture de s'organiser pour la collecte et le recyclage des déchets issus de l'emploi de produits d'agrofourriture (engrais, produits phytosanitaires, semences, plastiques agricoles, produits d'hygiène).

Le soutien des pouvoirs publics à cette filière volontaire s'est traduit par deux accords-cadres :

- 3^e accord-cadre signé le 6 juillet 2016 pour la période 2016-2020 avec le Ministère en charge de l'environnement
- 1^e accord-cadre signé le 26 février 2018 avec le Ministère en charge de l'agriculture.

Ce soutien s'inscrit dans une volonté plus large de l'Etat de passer par des engagements volontaires des entreprises et des professionnels pour mettre en place des politiques publiques comme la préservation de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique et plus globalement pour la Croissance Verte.

La Secrétaire d'Etat en charge de l'environnement a déclaré, en séance plénière à l'Assemblée lors de l'examen du projet de loi sur l'économie circulaire, le 13/12/2019 : « *Il est important qu'A.D.I.VALOR conserve toute sa spécificité, d'autant que les parties prenantes se sont organisées depuis plusieurs années et que le système fonctionne bien* ».

Rémi Haquin explique que « *L'engagement volontaire des parties prenantes est un facteur clé de succès pour une filière de responsabilité élargie des producteurs : la filière A.D.I.VALOR affiche déjà des résultats supérieurs aux objectifs de la réglementation pour le recyclage des emballages. Le maintien en l'état de notre filière évitera une augmentation inutile des coûts de gestion des déchets d'agrofourriture et préserve sa performance.* »

2 UNE FILIÈRE RECONNUE POUR SA PERFORMANCE ET POUR SON EXEMPLARITÉ

La profession agricole française est la seule au monde à avoir conçu et développé une organisation ayant atteint une performance aussi élevée de collecte pour les principaux déchets d'agrofourriture. La filière collecte et valorise annuellement près de **80 000 tonnes d'emballages et plastiques agricoles usagés, recyclés à près de 90 %.**



Elle affiche un **taux de recyclage des emballages plastiques de 67% en 2018¹**, déjà nettement supérieur à celui fixé par la réglementation européenne et française relative aux déchets d'emballages (50 % visés en 2025).

Le savoir-faire de la profession agricole française en matière de gestion des déchets d'agrofourriture est reconnu au niveau européen et mondial.

3 DEUX DÉFIS MAJEURS À RELEVER

Pour continuer à améliorer les performances de collecte et de recyclage et contribuer au développement d'une **économie circulaire**, les acteurs de la filière A.D.I.VALOR et ses parties-prenantes ont, pour la prochaine décennie, deux défis majeurs à relever :

Viser le 100 % collecté en veillant à :

- **Progresser dans les territoires les moins performants** : pour tendre vers un taux de collecte de 90 % d'ici 2030 sur l'ensemble du territoire, cela nécessite une forte augmentation de ce taux dans certaines régions, notamment au Sud de la Loire. A.D.I.VALOR plaide pour une prise en compte systématique du critère « gestion des déchets » dans toutes les démarches qualité des différentes filières de production.
- **Élargir l'éventail des solutions de collecte** : le périmètre de collecte s'élargit depuis 20 ans pour comprendre maintenant la quasi-totalité des déchets d'agrofourriture issus d'une exploitation. **En 2020, est engagée une nouvelle initiative avec la filière de production animale sur la collecte des emballages d'hygiène animale.**

Viser le 100 % recyclage pour les déchets plastiques, en agissant sur 3 leviers :

- **Améliorer la préparation des déchets au niveau de l'exploitation agricole** : dans le cas des films agricoles de paillage, particulièrement difficiles à recycler du fait d'une très forte salissure à la dépose, A.D.I.VALOR et CPA² ont mis au point de nouvelles machines afin de réduire leur taux de souillure.
- **Inciter les fabricants à augmenter l'incorporation des plastiques recyclés dans les nouveaux produits** : la demande en matière plastique recyclée doit rapidement augmenter pour sécuriser les débouchés des recycleurs et ramener les cours à des niveaux économiquement viables.
- **Soutenir le développement de filières industrielles de recyclage en France** : les partenariats engagés entre A.D.I.VALOR et plus de 110 entreprises de l'environnement, de la collecte au recyclage, ont contribué à l'émergence de nouvelles lignes de recyclage en France. Plusieurs appels à projets sont en cours.

A propos d'A.D.I.VALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la VALORisation des déchets agricoles)

A.D.I.VALOR est une initiative volontaire et collective de l'ensemble de la profession agricole depuis 2001. Le fonctionnement de la filière repose sur le principe de responsabilité partagée, avec des engagements pris par l'ensemble des professionnels de l'agrofourriture : **300 000 agriculteurs** trient, préparent et apportent leurs emballages et plastiques usagés ; **1 200 opérateurs de collecte** (principalement coopératives et négociants agricoles) déploient des moyens humains et logistiques pour la bonne réalisation des collectes ; plus de **350 metteurs en marché, industriels ou importateurs**, contribuent au financement de la filière, via une éco-contribution spécifique. Plus d'informations sur www.adivalor.fr

Contacts presse : Agence Communicante

Caroline Chadal - caroline.chadal@communicante.fr - 06 78 34 98 53

Véronique Spaletta - veronique.spaletta@communicante.fr - 06 87 19 07 09

¹ A titre de comparaison : 26,5 % des emballages plastiques ménagers collectés sont recyclés. Source CITEO – novembre 2019

² CPA : le Comité français des Plastiques en Agriculture

